



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

CERTIFICAT

Nous, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Certifions que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 mai 2023 a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes le 03 juillet 2023.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Marennes-Hiers-Brouage, le 30 juin 2023.

Le Président,

Patrice BROUHARD.

